

Séminaire : Penser par soi-même implique de d'abord penser CONTRE soi-même.

A propos de la question des pensions : « pensions-nous finir si pauvres ... »

1. Quelques repères méthodologiques

Démarche Formation – Recherche – Ecriture – Relance

Le texte présenté est issu d'une démarche méthodologique dans le cadre d'un groupe en formation à CFS.

Dans le cadre de cette formation, le premier semestre a été principalement consacré à découvrir diverses méthodologies visant à « déconstruire le prêt-à-penser » pour tenter de reconstruire notre propre pensée, individuelle et collective.

La formation du second semestre a été plus ciblée sur l'application de cette « pensée critique » à des thèmes socio-économiques et politiques, comme notamment la sécurité sociale (avec Mateo Alaluf), le budget de l'état et de la sécu (avec Christophe Soil), les pensions (à partir de l'émission « SOS pensions » de la RTBF et avec Mateo Alaluf), les concepts d'allocation universelle et de salaire à vie (avec Alain Leduc), et la question de la sécurité / insécurité (avec Philippe Bellis).

C'est dans ce contexte que s'impose en septembre l'idée de tenter de formaliser par écrit le(s) résultat(s) de la formation, sous la forme d'une analyse (au sens de l'éducation permanente, c'est-à-dire d'une question examinée de manière critique en quelques pages) et destinée à être éditée dans le cadre de la revue Fil rouge de CFS.

Progressivement, deux sous-groupes sont constitués, dont l'un travaille de manière large sur la sécurité sociale (et cernera plus particulièrement son écriture sur le thème des pensions) ; il est constitué de Rudy Cassart, Latif Rukara, Rolin Mangala, Marcel Breuer, Philippe Vanderschueren, François Decaluwé, avec comme référente Corinne Terwagne.

Les modalités d'organisation du travail collectif d'écriture feront l'objet de l'évaluation finale. Le groupe « pensions » se partage d'emblée le travail d'écriture, chacun étant chargé d'une partie du texte bien identifiée. L'étape suivante sera de mettre les textes en commun. Le travail est synthétisé de manière « théorique » par Rolin Mangala. Le groupe trouve le texte trop technique et trop long, et charge Philippe Vanderschueren de le retravailler pour en faire un texte accessible au public. Le texte « final » est transmis le mercredi 8 décembre.

Une fois les textes réceptionnés, les organisateurs les ont transmis à un certain nombre d'experts internes (ceux qui sont intervenus dans la formation) et d'autres tout à fait extérieurs à la démarche. Le but est de récolter des avis sur la démarche, sur le résultat global, de marquer les accords et désaccords, de relancer des questions aux groupes, apparues à la lecture des textes.

Nous ne citerons ici que les experts ayant accepté de répondre, dans un délai très court (entre 4 et 7 jours). Ces experts sont en lien avec nous soit par d'autres dispositifs de formation de CFS, soit par l'UP de Bruxelles, soit dans le réseau des UP de France. Tous sont de la mouvance « de gauche » et « progressiste », mais cela ne les empêchera pas de tenir des analyses et des discours nuancés et diversifiés. C'est ainsi que le texte sur les « pensions » a été transmis pour avis et remarques à :

INTERVENANTS INTERNES :

1. Mateo Alaluf, sociologue ULB,
2. Samuel Droolans, formateur FGTB de Bruxelles,
3. Christophe Soil, économiste, Conseiller budgétaire de Laurette Onkelinx

EXPERTS EXTERNES :

4. Valter Cortese, chercheur centre de sociologie du travail ULB, administrateur de CFS
5. Maria Vermiglio, coordinatrice de la CCB (centre de formation de la FGTB de Bruxelles), administratrice de CFS asbl.
6. Danielle Nootens, assistante sociale, chargée de cours et de pratique professionnelle à l'EOS, administratrice de l'UP de Bruxelles
7. Michel Daerden, Ministre fédéral des pensions et de la politique des grandes villes,
8. Raphaël El Ghraïbi, Juriste, responsable des formations au Syndicat des locataires
9. Marc Renson, Président de Pierre d'Angle et membre participant à l'UP de Bruxelles.

Nous proposons donc d'abord de présenter le texte, puis d'examiner les remarques, critiques et questions qu'il a suscitées.

2. Le texte réalisé :

« Pensions-nous finir si pauvres ... »

A l'aube du vieillissement, à l'heure où, dans le contexte d'une progression continue de l'espérance de vie, les générations du baby boom d'après-guerre arrivent à l'âge de la retraite, le débat politique et, plus largement, le débat de société sur l'avenir des pensions est plus que jamais d'actualité.

Notre système de sécurité sociale a pour principales ambitions de prémunir les citoyens de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et de garantir un revenu raisonnable aux allocataires sociaux.

Actuellement le système de pensions que nous connaissons ne garantit plus à chacun ce minimum pour (sur-)vivre dignement.

Aujourd'hui la peur a pris la place du repos mérité, peur de ne pas savoir s'en sortir avec ce qui nous est promis pour nos vieux jours.

Comment en sommes-nous arrivés à ce sentiment ? Est-il fondé sur une réalité objective ou sur une impression, un climat ambiant négatif ?

Au cours de la formation "Analyse de la pensée unique/dominante et des ses modes de diffusion", que nous avons suivie au cours de l'année 2010, la problématique des pensions a été omniprésente dans les médias en Belgique mais aussi en France.

Les informations diffusées à la télé, dans les journaux, entendues aux « comptoirs du coin » ne correspondaient pas à celles de certains experts en la matière. Il nous a semblé intéressant d'essayer de comprendre comment un système montré en exemple partout dans le monde avait perdu sa crédibilité ces dernières années, comment les avis pouvaient autant diverger sur une matière aussi essentielle pour notre avenir.

Je suis seul (1830-1945) , j'ai des amis (1945-1988), ils sont partis (1988 - ...)

C'est en 1844 qu'apparaît la première forme d'allocation sociale. Le jeune Etat belge, ne pouvant offrir de rémunérations fort attractives par rapport au privé, décida, pour bénéficier de collaborateurs compétents et motivés, d'offrir un avantage tout-à-fait novateur. Il proposa à ceux qui voudront bien le servir de leur permettre, à un certain moment de leur existence, d'être mis en disponibilité tout en gardant un certain pourcentage de leur rémunération. Cet avantage social s'avérait particulièrement attractif dans le contexte d'une époque où l'incapacité de travail constituait un drame économique individuel et familial.

Dès 1850, l'Etat crée une caisse d'épargne pour que les travailleurs les plus économiquement faibles se constituent eux-mêmes une pension de vieillesse. On ne parle pas encore de solidarité entre les travailleurs. C'est une épargne par capitalisation.

Les syndicats se sont opposés à cette « pension pour les morts » et sont parvenus par la suite à faire supprimer ce système. Ils craignaient, compte tenu de l'espérance de vie très courte des ouvriers de l'époque, que ceux-ci ne soient obligés d'épargner pour assurer les vieux jours des riches. En effet, la capitalisation permettrait aux milieux financiers de « faire main basse sur l'épargne ouvrière ». Resitué dans le contexte de l'époque, il faut souligner que sur 100.000 naissances, d'après les tables de mortalité du moment, seulement 39.000 personnes pouvaient espérer atteindre l'âge de 65 ans, réduites même à 30.000 en ne prenant en compte que la population ouvrière (Bondas J, décembre 1926).

La sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui, basée sur la répartition du risque de manière collective, où chacun contribue en partie au bien-être de tous, apparaît au sortir de la seconde guerre mondiale. Ce changement de mentalité reposait sur un principe fort de ne plus laisser à leur misère physique et sociale des hommes et des femmes qui ont eu à souffrir du conflit mondial le plus meurtrier de l'histoire de l'humanité.

Jusqu'au début des années '70 et plus particulièrement la crise du pétrole de 1973, la croissance économique a permis aux travailleurs d'avoir un rapport de force suffisant avec les organisations patronales pour augmenter graduellement leurs avantages sociaux. Le salaire, jusqu'à cette période de crise, n'est plus soumis aux aléas du marché, mais devient un barème socialisé : une partie est perçue directement, et l'autre sert à financer la sécurité sociale à travers l'ONSS. Il devient un facteur de sécurité sociale, contrairement aux périodes antérieures où il était un facteur de paupérisation et d'insécurité sociale. C'est ce que l'on a appelé la démarchandisation du travail où les travailleurs étaient, pour paraphraser un jeune président voisin, dans le « Travailler moins, pour gagner plus ! ».

La crise des années '70 amènera l'Etat à modifier sa vision politique envers ses citoyens. L'Etat « providence » basé sur la responsabilité collective face au risque de maladie, de perte de travail, de vieillissement mis en œuvre depuis 1945 laissera la place petit à petit à l'Etat social actif (fin des années '80) dans lequel la responsabilité est reportée sur l'individu, responsable de se prendre en charge face à la précarité qui pourrait survenir.

Par exemple, la prise en charge des publics qui ont décroché des protections procurées par l'emploi, ou encore de ceux qui ne parviennent pas à s'y inscrire, se fait par des procédures

d'accompagnement plus individualisées : les demandeurs d'emploi devront accepter de s'engager dans des dispositifs d'insertion pour bénéficier d'un revenu de remplacement.

Autre exemple qui illustre cet Etat social actif, les employeurs et l'Etat incitent les travailleurs à se constituer eux-mêmes une partie de leur pension. C'est ce que l'on appelle le troisième pilier. Nous y reviendrons plus loin.

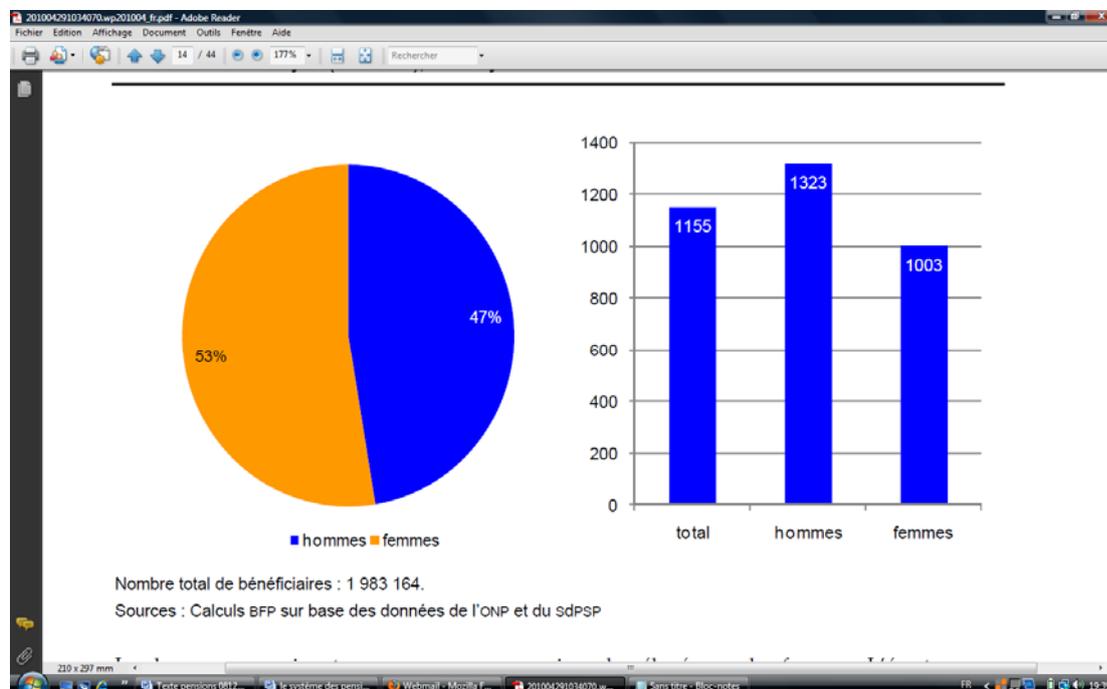
Depuis cette crise économique des seventies, le salaire est à nouveau vu comme une charge plutôt que comme un barème défini collectivement. Les organisations patronales profitent du climat morose pour faire peur à l'opinion publique qui finit par se culpabiliser de coûter si cher.

Sous l'effet d'un chômage massif et durable, l'hétérogénéité des emplois précaires (à durée déterminée, à temps partiels, intérimaires..) a également pris une importance croissante au début des années '80, ce qui a encore déforcé le pouvoir de négociation des travailleurs. D'une part, parce que l'offre est plus importante que la demande mais, d'autre part, parce que les syndicats sont peu représentés dans le travail intérimaire ou « au noir » par exemple.

Tous égaux à 65 ans ?

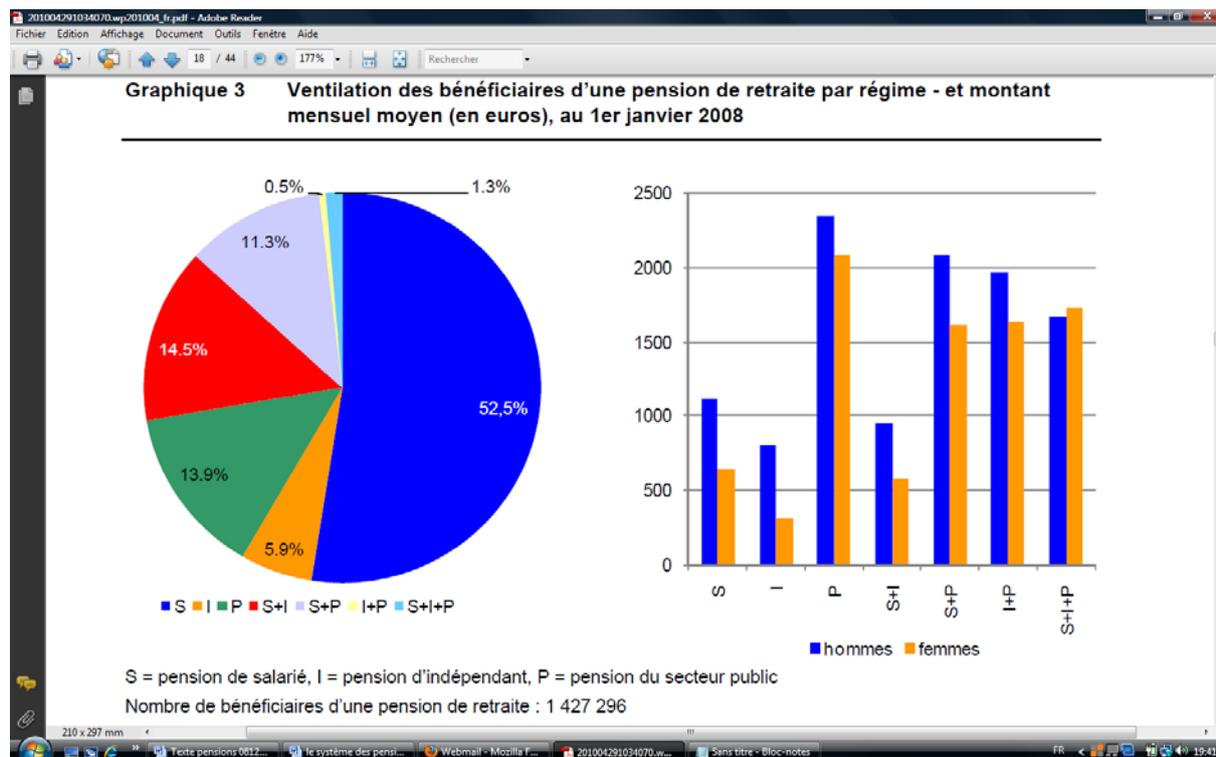
Pas du tout, mais pourquoi ? Alors que l'on parle de sécurité sociale pour tous, de solidarité intergénérationnelle.

En janvier 2008, (cf graphique 1) près de deux millions de pensions ont été versées et la pension légale moyenne globale s'élevait à 1 155 euros. Ce montant moyen est basé sur un très large éventail de pensions moyennes.



Il existe en fait en Belgique trois régimes de pensions selon que vous soyez salariés, fonctionnaires ou indépendants. Chaque régime a son propre mode de calcul qui ne donne pas du tout les mêmes résultats, parfois même du simple au double. D'autres paramètres que votre statut se rajoutent à cette équation à plusieurs inconnues, le nombre d'années que

vous avez travaillé, si vous êtes isolé, sans perdre de vue que de nombreux Belges ont connu deux, voire trois statuts tout au long de leur carrière.



Au vu du graphique (...) il apparaît que le montant des pensions des fonctionnaires sont en moyenne deux fois plus important que celui des salariés et trois fois plus que celui des indépendants. Les pensions plus élevées du secteur public sont considérées comme un salaire différé, alors que le mode de calcul moins favorable des pensions des travailleurs indépendants est à mettre en parallèle avec le niveau des cotisations du régime. Dans le régime des travailleurs salariés (et progressivement aussi dans le régime indépendant), se développe un second pilier de pension, ce qui n'est pas le cas dans la fonction publique.

Il y a donc 3 régimes mais aussi deux piliers ? Non 3 piliers ! Le premier pilier appelé également pilier légal est obligatoire pour le régime des pensions des salariés, des fonctionnaires et des indépendants. C'est un système d'assurance sociale, principalement financé par des cotisations, via le système de répartition : les cotisations levées sur les rémunérations des actifs sont utilisées pour payer les pensions actuelles. Il s'agit donc d'un instrument visant à réaliser la solidarité entre les générations actives et les générations plus anciennes.

Le premier pilier offre des garanties parce qu'il est obligatoire, géré par l'Etat et donc il n'y a pas de spéculation financière sur ces volumes financiers importants. Par contre son montant n'est actuellement pas suffisant pour une grande partie des pensionnés et l'Etat se pose la question de son financement dans les années à venir vu le vieillissement de la population et donc le rapport des actifs qui cotisent pour les pensionnés qui est de moins en moins favorable.

Le second pilier est basé sur la capitalisation, elle est souscrite par certains employeurs pour leur personnel. Les avantages du second pilier ne sautent pas aux yeux. Les montants investis par les entreprises dans des assurances pensions pour leurs employés via des

fonds de pension privés auraient tout aussi bien pu être versés à la sécurité sociale afin de renforcer le premier pilier des salariés. Si les fonds de pension s'écroulent suite à de mauvais placements ou des crises financières importantes, (oui cela peut arriver !), les pensionnés peuvent dire au revoir à leurs économies de la même manière que les bons pères de famille avaient placé leur avenir dans les actions des banques dites sûres. Au sein même du régime des salariés, des inégalités existent, quarante pourcents des travailleurs ne profitent pas d'un second pilier. Tout dépend de leur commission paritaire, de leur entreprise ou de leur secteur d'activité. Le secteur associatif, par exemple, ne bénéficie par exemple pas de ce second pilier.

Le deuxième pilier laisse de côté les travailleurs précaires, les secteurs faibles, les allocataires sociaux (chômeurs, malades, invalides, prépensionnés) et la majorité des femmes. Il prive les budgets de la sécurité sociale et de l'Etat (cotisations et impôts) de ressources importantes qui empêchent de développer des politiques sociales

Pourquoi ce second pilier est-il devenu en peu de temps incontournable au sein de 60 % des entreprises et aujourd'hui il est repris comme solution d'avenir par de nombreux responsables syndicaux et politiques, Michel Daerden, Ministre des pensions en tête.

Nous vous proposons ici trois hypothèses qui nous semblent pouvoir être discutées.

Premièrement, les milieux financiers n'ont-ils pas encouragé la généralisation du second pilier afin de pouvoir bénéficier des montants importants qui leur échappent dans le premier pilier.

Deuxièmement, les inégalités de traitement entre les salariés selon leur secteur n'ont-ils pas été réfléchis afin de chercher à diviser les travailleurs. Diviser pour mieux régner ...

Troisièmement, cette rémunération ne sert-elle pas à séduire les salariés pour les convaincre d'adhérer au projet d'accumulation du capital des entreprises privées.

Vieux et pauvre, c'est à partir de combien ?

Le seuil relatif de pauvreté le plus récent que nous ayons trouvé est défini selon la norme européenne qui se base sur des revenus de 2006 et s'élève à 10 583 euros par an. Ce montant est plus élevé que l'allocation du régime d'assistance sociale (la garantie de revenus aux personnes âgées ou GRAPA), considérée comme seuil légal de pauvreté et qui s'élevait en 2006 à 8371 euros. Environ 5 % des personnes en âge de retraite ont touché la Grapa en 2008, à cela s'ajoute 6 % de carrière d'indépendant, 20 % de carrière mixte indépendant / salarié. Soit environ un pensionné sur trois qui perçoit une indemnité égale ou inférieure au seuil de pauvreté.

Il semble difficile de faire face au coût de la vie avec une pension aux alentours de 900 €, même si actuellement selon Mateo Alaluf, 80 % des pensionnés sont propriétaires, il n'en sera pas de même pour les générations futures vu les faibles salaires, les prix des biens de première nécessité (alimentation, énergie, loyer) élevés et la spéculation immobilière.

PIB – Produit subtilisé à l'Insu des Belges

Le PIB qui mesure l'accroissement de richesse d'un pays donné et pour une année donnée ne cesse d'augmenter d'année en année, hormis la crise financière récente, notre pays crée

chaque année de plus en plus de richesses, la productivité par travailleur s'améliore et malgré cet accroissement, son déficit ne cesse d'augmenter et notre pouvoir d'achat diminue.

Il nous paraît impératif de se poser cette question essentielle, à qui profite cet enrichissement ? La poser, c'est y répondre. Si ce n'est ni l'Etat, ni les travailleurs, il ne reste que les entreprises qui profitent entre autres, d'un taux de chômage qui maintient une pression sur les salaires, de cotisations sociales en baisse via des aides importantes de l'Etat, jusqu'à 100% de réductions fiscales, etc.

Selon les comptes 2009 des 50 plus grandes entreprises publiées à la Banque Nationale, ce ne sont pas moins de 14 milliards d'impôts qui ont pu être évités légalement par ces 50 entreprises soit $\frac{3}{4}$ du coût annuel des soins de santé, ou trois fois plus que le coût du chômage, ou la moitié des coûts de pensions sur une année. Sur les 500 entreprises dont les bénéficiaires étaient les plus importants, le taux moyen d'imposition a été de 3,76 % ...

Alors que le taux d'imposition du particulier tourne autour des 50 %, n'y a-t-il pas une piste à creuser ? Trouver un équilibre entre une fiscalité juste pour les entreprises qui leur permette de contribuer à la gestion de l'Etat, tout en permettant de pouvoir produire des bénéfices suffisants pour maintenir le niveau d'emploi actuel, voire de le développer.

Les différents acteurs autour de la table ont tous pratiquement des intérêts et des points de vue différents sur la manière de répartir ces richesses. Que vous soyez patron, actionnaire, syndicaliste, travailleur, fonctionnaire, pensionné, une PME ou une grosse entreprise, que vous exportiez ou pas, fonds de pension, chômeurs etc ... vous n'aurez pas la même vision des choses. Que votre idéologie soit plus à gauche ou à droite, plus au ciel ou terre à terre, que vous soyez +/- solidaire, isolé ou en couple etc ... toutes ces tensions expliquent qu'aujourd'hui il est aussi difficile de mettre en place un système qui permettrait à chacun de profiter équitablement des richesses existantes. Cela demande de rééquilibrer le rapport de force entre les différentes parties aux intérêts divergents. Cela devra se faire soit via l'Etat, soit via les organisations syndicales, soit via un collectif citoyen ou associatif, voire via un consensus commun.

Si Robin des bois était ministre des finances ...

Le maintien et l'amélioration des systèmes légaux de pensions requerront des moyens financiers supplémentaires considérables. Dans ce cadre, il s'avère nécessaire d'étudier attentivement différentes pistes qui permettront de renforcer et d'assainir les caisses de l'Etat.

Tout d'abord, une enveloppe corrélée avec l'évolution du niveau de richesse de notre pays devrait être fixée. Concrètement, celle-ci pourrait être établie en équivalence à un pourcentage du taux de croissance du P.I.B et mise à la disposition des partenaires sociaux pour qu'ils proposent les adaptations des allocations sociales.

Afin de remplir cette enveloppe les moyens suivants sont proposés :

- Instauration d'un impôt sur la fortune
- Lutter avec plus de vigueur encore contre la fraude fiscale et sociale
- Une cotisation sociale généralisée pourrait augmenter de manière substantielle le produit global pour la sécurité sociale. Ce financement alternatif devrait remplacer, entre autres, la cotisation de solidarité et viserait

non seulement les salariés, les indépendants, les pensionnés mais aussi les revenus des capitaux et des entreprises ;

- Les réductions et exonérations fiscales accordées de manière directe ou indirecte aux différentes formes de pensions complémentaires (2e, 3e et 4e pilier) ainsi que les avantages extra-légaux provoquent un manque de recettes pour le budget de l'Etat et pour la sécurité sociale. Le coût de ces réductions et exonérations fiscales et autres avantages extra-légaux doit être établi et mis en corrélation avec les moyens consacrés à l'amélioration des pensions légales ;
- Pour les autres formes de prétendus piliers de pensions (3e et 4e), il faut plafonner l'exonération fiscale. Les divers avantages extra-légaux (chèques repas, voitures, gsm, pc, etc...) doivent être soumis aux cotisations de sécurité sociale (pensions et soins de santé) et intégrés dans le calcul des allocations sociales correspondantes ;
- La suppression des intérêts notionnels (couplée à la fin programmée des centres de coordination)
- La suppression de l'exonération des plus-values sur actions
- L'interdiction des holdings mixtes (qui cumulent activités de holding et activités industrielles/commerciales)
- La limitation des revenus définitivement taxés : leur déduction ne devrait être admise qu'à concurrence d'un taux d'imposition consolidé ne pouvant descendre sous le taux nominal de l'impôt des sociétés
- La suppression du secret bancaire
- L'application plus sélective des déductions fiscales
- Une meilleure taxation des revenus financiers.

Laissons les « pensionnés » conclure ...

« En 1944, nous nous sommes battus pour une sécurité sociale et des retraites généralisées, le contrôle des « féodalités économiques », le droit à la culture et à l'éducation pour tous, une presse délivrée de l'argent et de la corruption, des lois sociales ouvrières et agricoles, etc. Comment peut-il manquer aujourd'hui de l'argent pour maintenir et prolonger ces conquêtes sociales, alors que la production de richesses a considérablement augmenté depuis la Libération, période où l'Europe était ruinée ? Les responsables politiques, économiques, intellectuels et l'ensemble de la société ne doivent pas démissionner, ni se laisser impressionner par l'actuelle dictature internationale des marchés financiers qui menace la paix et la démocratie. Nous appelons les mouvements, partis, associations, institutions et syndicats à dépasser les enjeux sectoriels, et à se consacrer en priorité aux causes politiques des injustices et des conflits sociaux, et non plus seulement à leurs conséquences, à définir ensemble un nouveau « Programme de Résistance » pour notre siècle, sachant que le fascisme se nourrit toujours du racisme, de l'intolérance et de la guerre, qui eux-mêmes se nourrissent des injustices sociales.

Nous appelons enfin les enfants, les jeunes, les parents, les anciens et les grands-parents, les éducateurs, les autorités publiques, à une véritable insurrection pacifique contre les moyens de communication de masse qui ne proposent comme horizon pour notre jeunesse que la consommation marchande, le mépris des plus faibles et de la culture, l'amnésie généralisée et la compétition à outrance de tous contre tous. Nous n'acceptons pas que les principaux médias soient désormais contrôlés par des intérêts privés.

Plus que jamais, à ceux et celles qui feront le siècle qui commence, nous voulons dire avec notre affection : "Créer, c'est résister. Résister, c'est créer" ».

(Extrait de l'appel des résistants à la commémoration du 60e anniversaire du Programme du Conseil national de la Résistance du 15 mars 1944).

3. Les questions relancées par nos lecteurs externes.

Comme annoncé plus haut, ce texte a été transmis à 9 lecteurs. Analysons plus avant leurs réactions les plus significatives.

Un sociologue et formateur, trouve le texte intéressant et relance au groupe deux questions :

- L'une sur la complémentarité et la concurrence des 3 piliers;
- L'autre sur les aspects intergénérationnels, en particulier sur le lien entre pension, prépension et emploi des jeunes. Ou encore, les parents sont obligés de subvenir à la subsistance de leurs enfants. De même les enfants sont obligés de subvenir aux besoins de leurs parents si le montant de leur pension ne le permet pas. En conséquence le montant des retraites a aussi un aspect qui concerne les jeunes, et pas seulement dans l'avenir.

Une coordinatrice des formations syndicales, relève la faiblesse du « lien entre les différentes parties n'est pas toujours évident. Cela donne parfois l'impression que les chapitres ont été travaillés indépendamment les uns des autres. » Elle propose de « retravailler l'articulation entre les parties et de renforcer le fil conducteur ». Sur le fond, elle trouve « la partie sur le contexte historique (...) un peu "courte", elle demande « de préciser un peu plus l'évolution historique, les acteurs et les enjeux », et notamment « l'analyse du discours patronal (salaire = charge) pourrait également être plus affinée. ».

Un juriste enrichit le texte de nombreux éléments historiques que nous ne retranscrivons pas ici. Plus spécifiquement, il interroge le chapitre « **tous égaux à 65 ans** » ?

Pour lui, « l'un des grands enjeux de la question des retraites aujourd'hui, notamment en France où la ligne de fracture est de plus en plus nette entre travailleurs du privé et du public, est le maintien ou non de l'avantage des fonctionnaires en cette matière. Si le statut privilégié des fonctionnaires se justifiait à l'époque de la construction de l'Etat-nation puis de l'Etat-providence (car agents de l'Etat), il semble très décalé des réalités économiques actuelles, justement à cause de la précarisation de l'emploi du privé (même si le public commence aussi à suivre la voie).

On peut voir cet affrontement sous deux angles :

- soit on l'interprète comme UNIQUEMENT une attaque externe et injuste des entreprises et de l'idéologie néo-libérale destinée à saper l'Etat pour prendre le dessus
- soit on analyse les causes internes, inhérentes au système lui-même. La précarisation de l'emploi privé, voire la précarisation tout court, entraîne une lutte des classes inédite, au sein même de la classe moyenne. Le privé, sauf dans ses catégories les mieux rémunérées,

ne supportant plus d'être lésé tant au niveau de ses revenus actuels (salaire-poche), considérés comme plus bas et moins stables, qu'au niveau de ses revenus futurs (pensions), alors qu'il considère qu'il contribue beaucoup plus au pot commun de sécurité sociale. Donc, il faut aussi ne pas perdre de vue que le système perd de sa légitimité auprès de la population, pas seulement sous l'effet de l'idéologie ambiante.

Un chercheur à l'ULB, pense quant à lui qu'il faut prévenir l'argument des employeurs et des politiques en général : la mondialisation et la préservation de la compétitivité des entreprises (voir encore Quaden récemment). « En gros, c'est pas notre faute c'est les autres. Pourquoi le choix d'un "programme de résistance"? Ne faudrait-il pas être plus offensif? »

En ce qui concerne « le deuxième pilier (il admet que celui-ci) est inéquitable mais il s'agit quand même d'une contribution des employeurs à la pension des travailleurs. Il est cependant illusoire de croire que les employeurs se détourneraient des fonds de pension ou d'assurances pour cotiser directement à la sécurité sociale. Le risque est grand qu'ils renoncent, prétextant l'augmentation "suicidaire des charges sociales".

Un économiste, ..., « dans l'ensemble, (...) trouve que le texte est très bon » et est « impressionné par le travail collectif que vous avez réussi à faire dans le cadre de la formation. ». Quelques extraits de ses nombreuses remarques :

« Il est toujours légitime de revendiquer plus mais je pense qu'il ne faut pas décrédibiliser ce que nous avons aujourd'hui car (1) ce n'est pas justifié et (2) cela affaiblit la sécurité sociale. »

En ce qui concerne le deuxième pilier, il pense « que le 2^e pilier permet au patronat d'accentuer la différenciation des traitements réels au sein des entreprises ce qui renvoie à votre remarque sur le fait qu'une grande partie des travailleurs n'en bénéficient pas et que les versements ne sont pas solidarisés via des cotisations »

Il conteste la diminution de notre pouvoir d'achat : « On a des chiffres ? Je pense que notre pouvoir d'achat n'a pas cessé d'augmenter (le PIB augmente, la part des salaires dans le PIB a peu baissé en Belgique et l'inégalité salariale reste contenue). »

Un formateur du bureau d'études de la FGTB de Bruxelles, suggère de ne plus « utiliser le terme "Etat Providence" mais plutôt "Etat social (de services publics)". Le terme a été utilisé après coup et discrédité, je pense, le combat des travailleurs pour l'amélioration constante de leurs conditions de vie. Il renvoie à une logique divine sur laquelle nous n'aurions en réalité que peu d'impact. "Nous aurions vécu au dessus de nos moyens pendant les trente glorieuses, la dure réalité économique nous rappelle que cela n'est plus possible... Il faut être réaliste". Or, un virage idéologique et politique a bien eu lieu au début des années '80 qui a eu comme conséquence de modifier radicalement le partage des richesses en défaveur du monde du travail et de la sécurité sociale. Rien de providentiel dans la création de la sécu, juste des combats et un rapport de force favorable...

De même, la crise économique de 1973 fut bien réelle mais elle fut un prétexte pour imposer ce virage idéologique et politique radicale. Elle commence fin des années '60 par une baisse des profits des entreprises (baisse des gains de productivité en occident et

augmentation des salaires par le rapport de force favorable des salariés). le monde économique a réagi vigoureusement et a su imposer sa vision aux élites politiques de l'époque. Donc oui, la crise et le chômage massif ont déforcé le monde du travail mais ce sont surtout les décisions politiques de début 80 qui ont eu un impact majeur et durable sur les travailleurs;

Pour lui, les « inégalités sont aussi très importantes au sein même du 2ème pilier. Les hauts salaires dans les entreprises sont bien plus gâtés en la matière. La FGTB réclame d'ailleurs qu'au sein d'une même entreprise, les versements au 2ème pilier soient identiques quel que soit le statut du travailleur. ».

Il estime que « les désavantages de la capitalisation par rapport à la répartition sont bien mis en avant. Un élément devrait à mon sens être mis en avant. Il fait à chaque fois mouche sur les délégués les plus sceptiques lorsque je le mets en avant en formation. » Comme Mateo Alaluf, il s'interroge sur « la solidarité intergénérationnelle. la pension par répartition permet une redistribution immédiate des richesses créées. Pas d'accumulation, ni de spéculation. On distribue selon les capacités productives actuelles de la société.

Le problème de la capitalisation, surtout vu les taux de rendement excessifs exigés par le monde financier, est qu'elle fait peser sur les générations futures des obligations démesurées de rendement. En gros, ce sont nos propres enfants, qui pour nous garantir nos pensions de capitalisation, seront mis sous pression au sein des entreprises. La solution n'est donc pas à rechercher dans la capitalisation, comme le prétend la droite, mais bien dans la pension par répartition pour autant qu'une plus juste répartition des richesses soit mise en œuvre ».

Un fonctionnaire régional, propose 3 nouveaux niveaux de réflexion :

Comment concilier la possibilité de se «mettre à l'abri» de la chute de revenu par l'acquisition d'un logement et l'engagement social. La Propriété ne serait donc pas toujours forcément le vol ?

Le 2^{ème} et même le 3^{ème} piliers, sont bien là ! Quelles stratégies, alliances, seraient à mettre en place pour en réduire le champ d'application ?

Sur quelle base, avec quels indicateurs pour en mesurer les impacts et la pertinence, des politiques sociales transversales pourraient-elles se développer ? Et quelles garanties seraient-elles possibles pour s'assurer de leur finalité ? Autrement dit Robin des bois peut-il faire flèche de tout bois ?

Une enseignante de l'EOS nous « remercie de m'avoir confiée la lecture de ce texte, qui est une très bonne synthèse de la problématique. ». Et de proposer elle aussi « quelques remarques et pistes. »

« Première remarque, je suis de plus en plus énervée, irritée, lorsqu'on (les médias à longueur de journée) associe les termes de fraude fiscale et fraude sociale (point deux des pistes). Pour moi, mais peut-être suis-je un peu radicale, certaines fraudes sociales ne sont que des stratégies de survie, et le couperet tombe rapidement sur le cou des chômeurs et

allocataires Ris. Une vraie fraude sociale, c'est celle qui a touché les titres services, qui a expédié le procès KBlux aux oubliettes de la fraude fiscale. Mais qui espérait encore que droit et justice pouvaient se rejoindre. ?

Une autre remarque, une série des pistes ouvertes (l'attaque des « avantages fiscaux ») par Robin nécessite un rapport de force et malheureusement **la bande à Robin est en sous-effectif.**

Piste : fonds de vieillissement : « Le fonds de vieillissement, créé en 2001, n'a plus été financé depuis 2007. L'état fédéral devait verser un montant représentant 0,3% du PIB (environ 1 milliard d'euros) tous les ans dans ce fonds géré par la Trésorerie de l'Etat. Ces versements devaient contribuer à payer l'augmentation des coûts des pensions et des soins de santé entre 2010 et 2030. » Trends tendance avril 2010

Pistes : je ne suis pas économiste mais il me semble que des pistes sont ouvertes au niveau de la « finance » alternative (Financité). Pourquoi ne pas relancer nos bonnes vieilles coopératives !!!! Dont une branche s'attellerait à réfléchir à une épargne pension solidaire. Ou se baser sur certains écrits de Muhammad Yunus, une banque oui mais avec d'autres objectifs que rentabiliser les investissements. Financer des entreprises sociales et coopératives et créer des fonds de pension financés par cela.

Finissons par le Ministre des Pensions, qui s'il n'a peut-être pas eu le temps de lire ce texte lui-même, en a en tout cas très activement chargé ses collaborateurs. Outre ses encouragements « Ce texte me paraît en effet très riche et très bien construit et je te demande dès lors de bien vouloir transmettre mes sincères félicitations aux auteur(e)s. », le Ministre relance 4 questions :

1/ Sur les pensions des femmes et des hommes :

Sur le graphique numéroté 3 qui illustre votre document, on constate qu'il existe une grande disparité entre les hommes et les femmes.

Sachant que la pension est essentiellement fonction de deux paramètres : la rémunération perçue au cours de la carrière et la durée de celle-ci et que, dans le secteur privé (salarié et indépendant), il existe un « taux ménage », comment pourrait-on expliquer cette disparité ? Comment pourrait-on agir pour modifier ceci c'est-à-dire à la fois le résultat (le montant de la pension) et ses causes (carrière, rémunération, taux ménage) ? Par où commencer ?

2/ Sur le seuil de risque de pauvreté :

Selon les données les plus récentes (enquête SILC 2010 sur les revenus 2009 dont les résultats sont téléchargeables sur la partie « Risque de pauvreté » du site Internet du SPF Économie : http://economie.fgov.be/fr/binaries/SILC09_tcm326-112396.xls) le risque de pauvreté toucherait 21,6% des personnes de 65 ans et plus. Cependant, d'après les données de l'Office national des Pensions, un peu plus de 100.000 personnes bénéficient de la GRAPA ou du Revenu Garanti aux personnes âgées alors que ces mécanismes garantissent un montant de revenu quasi égal au seuil de risque de pauvreté.

Si l'on rapporte ce nombre de 100.000 personnes au nombre de pensionnés (environ 2.300.000), on voit que la proportion n'est que de moins de 5%.

Les explications de ce phénomène sont multiples mais principalement de deux ordres :

- elles sont d'abord « statistiques » - ce que l'on mesure par l'approche SILC est différent de ce que l'on mesure par l'approche administrative du revenu (comme le fait la GRAPA) ;
- elles sont ensuite de l'ordre de l'information : les personnes qui sont en risque de pauvreté ne connaissent pas toujours leurs droits.

Comment pourrait-on procéder pour informer les personnes non touchées par la GRAPA mais qui y auraient droit de la manière la plus efficace possible tout en valorisant l'aide sociale que constitue la GRAPA et en ne donnant pas l'impression à ces personnes qu'elles demandent l'aumône ?

3/ Sur les revenus du travail :

Une enquête récente a montré que dans certains cas les salaires étaient accompagnés d'avantages annexes (voiture de société, carte d'essence, frais de gsm...) qui représentaient parfois 20% des salaires. Ces avantages ne seront qu'exceptionnellement présents au moment de la pension mais ne font pas non plus l'objet de retenues sociales aussi élevées que celles qui s'appliquent aux salaires.

Que pensez-vous de cette situation ?

À qui profitent in fine ces avantages extra-légaux ?

4/ Et aussi la question « de base » :

Qu'est ce qu'une pension (ou que devrait-elle être) ?

Pourriez-vous m'en proposer une définition ?

Toutes ces remarques ont pu être discutées par le groupe, sans néanmoins aboutir (par manque de temps) à produire un nouveau texte qui les intégrerait. Mais toutes ces remarques et questions restent posées, et sont un matériau utile pour des développements ultérieurs.

4. En guise de conclusion

Nous avons voulu au départ une démarche de déconstruction d'une pensée dominante. Nous nous sommes formés à décrypter les affirmations des médias ou du « café du commerce » pour ne plus nous laisser berner (même si personne n'a cette intention) par la **facilité de penser ce qu'on nous offre à penser**, et emballé comme on nous l'offre. Cette démarche formative a pris plusieurs mois.

Le sous-groupe « pensions » a plus particulièrement analysé la question des pensions, à partir de l'émission de la RTBF en prime time « SOS-pensions », puis à partir de lectures et de recherches. Le sous-groupe a produit deux textes, le premier assez théorique, le deuxième, publié ici, se voulant plus accessible et « accrocheur ». Nombre de questions qui semblaient évidentes – l'augmentation de l'espérance de vie, donc de la charge des pensions, le refus de reporter cette charge sur « nos enfants », la jeune génération – ont été posées, et pour certaines, battues en brèche.

En effet la question du financement des pensions renvoie aussi et d'abord à la répartition entre rémunération du capital et du travail dans le PIB, et dans une hypothèse de rééquilibrage, il faudrait sans doute augmenter les cotisations sociales patronales plutôt que les diminuer.

Il faudrait aussi lutter contre la marchandisation des pensions, et l'analyse comparée des 3 piliers est à ce titre très révélatrice : le 1^{er} pilier est affaibli parce que considéré comme « charge patronale » (et plus comme une « cotisation sociale », c'est-à-dire un salaire différé), alors qu'« on » encourage la population à recourir au 3^{ème} pilier, à des « épargnes pensions » défiscalisées (!) et sans aucune

solidarité. Les riches seront de mieux en mieux couverts et protégés par des 2^{ème} et surtout 3^{ème} piliers forts ; les moins nantis ne bénéficieront plus que d'un 1^{er} pilier rétréci en-dessous du seuil de pauvreté.

Nous avons fait la même démarche que dans l'autre sous-groupe « pensée unique ». Sans porter de jugement, positif ou négatif, sur la qualité du texte produit, tout le groupe est conscient des limites de l'exercice. **Ce qui avec du recul est positif est plus la démarche que le texte produit.** Nous commençons à poser de bonnes questions, nous n'avons pas encore de début de commencement de « bonnes » réponses.

Une dizaine d'experts ont accepté, dans un délai très court, de jouer le jeu. Ils manifestent surtout leur étonnement, leur intérêt, voire leur enthousiasme pour notre démarche ... ils sont nombreux à féliciter les deux groupes pour leur travail, leur progression, leur capacité à produire un texte sur des matières aussi complexes.

Certains émettent des avis ou vont jusqu'aux corrections formelles, mais la plupart soit nous questionnent (**nous incitent à prolonger notre questionnement**), soit contestent certains points de manière franche et sans jamais de jugement de valeur, soit relancent la discussion vers d'autres pistes, auteurs, conférenciers.. Notre démarche suscite donc un intérêt profond.

Mais ce recours aux lecteurs externes nous renvoie 100 questions, là où nous avons essayé d'en traiter 10. Qu'en faire ? Relancer toujours la machine ? ou sérier les questions, accepter de n'en traiter que l'une ou l'autre ?

Après un an de formation, le groupe a décidé de continuer à travailler ensemble, sans doute pour sauvegarder un lieu d'analyse critique de nos pratiques, de notre pensée, de construction de nouveaux savoirs s'appuyant sur nos savoirs d'expérience.

Notre regard a changé. Le générique et la musique de l'émission « sos-pensions » ne nous fait plus peur, mais nous questionne. Nos questions se sont complexifiées, notre besoin d'analyser et de comprendre a grandi. Nous voulons « penser par nous-mêmes », développer partout une pensée critique, qui ne soit pas morbide, mais un ferment pour nos engagements associatifs respectifs.

Dans le domaine des pensions, les prochains mois verront sans doute l'avènement d'un nouveau gouvernement qui aura la réforme des pensions à son programme. Nous aurons « une longueur d'avance » pour proposer une analyse critique des mesures. Pour que nous ne « pensions plus finir si pauvres » ...